Politique d'arrêt d'études

Toute personne étudiante n'ayant pas suivi de cours depuis plus d'un an et souhaitant reprendre son parcours académique devra :

1. Procéder à une nouvelle inscription via Omnivox
2. S'acquitter à nouveau des frais de 35 $
3. Soumettre de nouveau l'ensemble des formulaires requis. *Le test de français demeure toutefois valide pour une période de dix ans.*

Cette mesure vise à assurer un meilleur suivi des informations administratives et le respect des exigences institutionnelles pour l'ensemble de la communauté étudiante.